

**MAIRIE DE
LE THORONET**



Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur
(Document à retourner dûment signé avec le dossier d'inscription).

Le règlement intérieur du service accueil de loisirs sans hébergement les mercredis doit impérativement être lu par un des représentants légaux.

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Classe de mon enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage sur l'honneur à le respecter pendant toute la scolarité de mon enfant.

Fait à....., le.....20...

Signature